

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### MOB 013-8486/20/BM

#### ■ Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'association Mobilitées pour 2020 - Approbation de l'avenant n°1 MET 20/16180/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence (AMP) s'engage en faveur des mobilités durables et alternatives dans le cadre des enjeux qu'elle a identifiés.

Les questions d'accessibilité aux zones d'activités et de desserte en transports en commun, constituent un des grands enjeux de l'attractivité de ces zones d'emploi.

La Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite favoriser le regroupement des entreprises qui s'associent au sein d'une même zone d'emploi pour réaliser un Plan de mobilité inter-entreprises (PDMIE), par la mise en place d'un soutien financier.

Ce soutien, qui s'adresse aux associations œuvrant à la réalisation et à l'animation de PDMIE, permet à la Métropole de compléter ses missions de « conseil en mobilité » en favorisant les actions qui développent ou promeuvent les mobilités durables.

La Métropole Aix-Marseille-Provence entend ainsi notamment :

- contribuer à la promotion des démarches de plans de mobilité, engagées par les entreprises,
- promouvoir la mutualisation des moyens et des solutions, le regroupement des acteurs et les actions innovantes,
- mieux connaître les acteurs économiques du territoire et le besoin en mobilité des salariés dans le temps,

Signé le 15 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020

- proposer une valeur ajoutée à l'offre d'implantation des entreprises sur les zones d'activités, en assurant une offre en mobilité durable pour les déplacements des salariés,
- communiquer, informer et sensibiliser sur l'offre de déplacement alternative, l'autosolisme et sur l'usage des transports en commun.

Mobilidées a pour objectif l'amélioration de la mobilité des salariés sur l'ensemble de son périmètre. Créée en 2011 par les associations de la zone d'activité couverte, Asl Les Paluds, Apage de Gémenos, et Asl Auchan, l'association Mobilidées comptait 7 entreprises adhérentes en 2012. Elle en compte 27 en 2020 (soit près de 6000 salariés). Cette progression indique une forte attente des entreprises en faveur de l'amélioration de la mobilité des salariés.

L'association Mobilidées assure la promotion, l'accompagnement et l'incitation à la mise en place des démarches et actions du PDMIE auprès des responsables d'entreprises et des salariés.

Elle a aussi pour objectif la mise en œuvre de ce plan, élaboré collectivement avec les associations de de la Zone Industrielle des Paluds sur Aubagne, de la Zone d'Activités l'Apage de Gémenos, de la Zone Commerciale la Martelle/Pastre sur Aubagne, et dernièrement sur la zone du Pôle Alpha et la Zone Napollon, ce qui représente un des bassins d'activités parmi les plus importants du Territoire en termes d'emploi avec 2000 entreprises et près de 24000 salariés.

Dans ce cadre elle a déjà bénéficié pour l'année 2020 du soutien de la Métropole Aix-Marseille-Provence, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement général de 40 000 euros.

La crise sanitaire de la COVID-19, loin d'un effet ralentisseur sur les activités de l'association, l'a contrainte à l'issue du déconfinement à faire face au défi d'un rattrapage de son calendrier d'actions. Dans le même temps, en réponse aux demandes émanant des entreprises et des salariés de la zone et faisant écho aux recommandations de l'Etat, l'association a œuvré à la conception d'un ensemble de pistes cyclables temporaires dites « corona-pistes », sur Aubagne, Gémenos, le Pôle Alpha et Napollon.

Afin de permettre l'émergence de ce projet, un groupe de travail public/privé a été formé et des moyens mobilisés pour permettre les nécessaires étapes de diagnostic et d'étude.

La conduite de ce projet, l'accroissement significatif du nombre d'adhérents, la refonte d'un certain nombre d'outils, la mise en œuvre d'une actualisation complète du Plan de Mobilités Inter-entreprises sur 2020 et 2021 avec la montée en charge des tâches notamment administratives ont conduit l'association à faire une demande de subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 euros pour l'année 2020. Cette demande est notamment destinée à soutenir la création d'un emploi supplémentaire.

En cohérence avec la politique de soutien aux associations chargées de la mobilité et du développement des Plan de Mobilité au sein des zones d'activité de son territoire, et afin de soutenir les actions spécifiques répondant aux enjeux de la crise sanitaire, de poursuivre le déploiement du plan d'action du PDMIE et plus largement le conseil en mobilité auprès des entreprises et des salariés, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite continuer à soutenir l'association Mobilidées en lui attribuant une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 euros pour l'année 2020 au titre du fonctionnement général de l'association.

Les modalités de versement de la subvention sont détaillées dans l'avenant établi à la convention initiale en annexe.

Par ailleurs, il convient de modifier l'annexe de la délibération N°TRA 045-7362/19/BM du 19 décembre 2019. En effet, une erreur matérielle a été commise sur l'article 5.2.1 relatif à la durée de la convention. En effet, la convention est conclue au titre de l'exercice 2020 et non 2019.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Signé le 15 Octobre 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération FAG 002-30/06/16 du Conseil Métropolitain du 30 juin 2016, définissant les conditions d'octroi des subventions de fonctionnement par les conseils de territoire et le conseil de la Métropole ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération TRA 045-7362/19/BM du 19 décembre 2019 approuvant l'attribution d'une subvention à l'association Mobilidées et la convention annexée ;
- L'information aux Conseils de Territoires Marseille-Provence et Pays d'Aubagne et de l'Etoile ;
- L'avis favorable de la commission de suivi et cohérence des subventions.

**Où le rapport ci-dessus,  
Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'engagement de la Métropole Aix-Marseille-Provence, en faveur d'une amélioration de la mobilité de ses habitants.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention complémentaire exceptionnelle de 10 000 euros à l'association Mobilidées au titre du fonctionnement général ainsi que la modification des articles 4 et 5 de la convention signée le 10 janvier 2020.

**Article 2 :**

Est approuvé l'avenant n°1 ci-annexé à la convention d'objectifs en cours avec Mobilidées.

**Article 2 :**

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous les documents y afférents.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe transport 2020 de la Métropole Aix-Marseille-Provence : Sous politique A710 - Nature 6574 pour 10 000 euros.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

Signé le 15 Octobre 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 octobre 2020